

Assignation à résidence: attestation d'hébergement et justificatif  
de domicile de l'hébergeur

Tribunal de Grande Instance de LILLE  Juge des libertés et de la détention	N° 07/01859	<b>PROCÉDURE DE RECONDUITE A LA FRONTIÈRE</b>  <b>ORDONNANCE</b>  - D'ASSIGNATION A RÉSIDENCE
--	-------------	---

Le 16 Septembre 2007, à 10 H 00, devant Nous, Nourith RELIQUET, Juge des Libertés et de la  
Détention au Tribunal de Grande Instance de LILLE,

assisté de Laurence GODART, Greffier,

Etant en audience publique,

Vu l'arrêté de **MONSIEUR LE PREFET DU NORD** ayant prononcé la reconduite à la frontière  
le 14 Septembre 2007 à l'encontre de :

**Monsieur TOUFIK A**  
né le 03 Août 1980 à **DELLYS**  
de nationalité Algérienne

Vu la décision de maintien de l'intéressé en rétention dans des locaux ne dépendant pas de  
l'administration pénitentiaire prononcée par **MONSIEUR LE PREFET DU NORD** et notifiée  
à l'intéressé(e) le 14 Septembre 2007 à 11 Heures ;

Vu la requête en prolongation de **MONSIEUR LE PREFET DU NORD** en date du 15  
Septembre 2007 ;

Vu l'article 4 de l'Ordonnance n°2004-1248 du 24 novembre 2004 portant abrogation de  
l'Ordonnance n°45-2658 du 02/11/1945, et des articles 87 et 89 de la loi n°2003-1119 du 26  
novembre 2003 ;

Vu les articles L.551-1 à L.551-3 et 551-2 à L.552-12 du Code de l'entrée et du séjour des  
étrangers et du droit d'asile ;

L'intéressé(e) entendu(e) en ses observations ;

Monsieur PILLE, représentant de l'Administration, entendu(e) en ses observations ;

Maître DESMAZIERES entendu(e) en ses observations et sollicite que l'intéressé soit assigné à  
résidence.

Attendu que Monsieur A remplit toutes les conditions requises pour être assigné à résidence  
; qu'il dispose en effet d'un passeport en cours de validité et qu'il fournit par ailleurs une  
attestation d'hébergement signé de Monsieur Nacer HICEB, demeurant 28 rue Auguste Testelin,  
59320 HAUBOURDIN ; qu'il est également produit un justificatif de domicile de cette dernière  
personne ; qu'en conséquence il y a lieu de faire droit à la demande d'assignation à résidence,

PAR CES MOTIFS

!

ASSIGNONS TOUFIK A. [REDACTED]  
né le 03 Août 1980 à DELLYS  
de nationalité Algérienne à résidence chez Monsieur Nacer HICEB, 28 rue Auguste Teslin - 59320  
HAUBOURDIN

et  
lui **ENJOIGNONS** de se présenter une fois par jour à la Brigade de Gendarmerie  
d'HAUBOURDIN  
à [identification du service de Police ou de Gendarmerie] en vue de l'exécution de la mesure  
d'éloignement.

Reçu notification et copie  
de la présente ordonnance le 16 Septembre 2007

L'INTÉRESSÉ	L'AVOCAT	L'INTERPRÈTE	LE REPRÉSENTANT DE L'ADMINISTRATION	LE GREFFIER	LE JUGE DES LIBERTÉS ET DE LA DÉTENTION

Notification de la présente ordonnance a été donné ce jour à  
Monsieur le procureur de la République, à Monsieur le Préfet  
Le Greffier.

Pour copie en forme  
Le Greffier

VU LE PARQUET LE

